

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0506_AL_RD303_AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 14 décembre 2023 par laquelle Monsieur Georges PORTIGLIATTI, représenté par le Cabinet ABCD, Géomètre-Expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 303, au droit des parcelles cadastrées section A n° 500 et 501 (en cours de division pour détachement d'un lot à bâtir), situées Lieu-dit « Sous les Puits », route de Saint-Claude, commune d'AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE en agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,
- VU** la consultation du Maire en date du 17 avril 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectuée le 04 janvier 2024, la limite du domaine public routier au droit des parcelles susvisées est définie par une ligne reliant les points A-B et C figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite du domaine public fixée par le présent arrêté ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 17 avril 2024

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE
pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL

Géomètres-Experts

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 06-05-2024

ID : 039-223900010-20240503-ARR_2024_0506-AR

Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes

COURRIER ARRIVÉ LE :

19 DEC. 2023

ARD SAINT-CLAUDE



ARD DE SAINT-CLAUDE

M. le Président du Conseil Départemental du JURA

Z.I. Plan d'Acier

39200 ST CLAUDE

Objet : Convocation en Bornage

Ref. N° de dossier : 230545/

Objet : AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE

Propriété de Georges PORTIGLIATTI

SAINT CLAUDE, Le jeudi 14 décembre 2023

En présence de neige sur le terrain, merci de nous téléphoner la veille pour confirmation de notre intervention.

Cher Monsieur,

En tant qu'acquéreur de la propriété de M. Georges PORTIGLIATTI, j'ai l'honneur de vous informer que j'invite, par ce même courrier, les propriétaires voisins pour la délimitation et le bornage de la propriété, **sise à AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE**, cadastrée **section A**, parcelles suivantes n°: **500 501 503**, lieu-dit Sous Les Puits .

Pour nous permettre de fixer ensemble et avec les autres propriétaires les limites vous concernant, je vous prie de bien vouloir assister, ou de vous faire représenter à l'aide du pouvoir ci-dessous, à la réunion contradictoire de bornage amiable qui se tiendra sur les lieux :

Le jeudi 04 janvier 2024 à 14h30.

Je compte sur votre compréhension quant à l'intérêt commun de cette réunion, et vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

POUVOIR : Je soussigné,
Demeurant à
Propriétaire de la parcelle section n°
Donne pouvoir à
pour me représenter le jour du bornage qui aura lieu le
et pour signer en mon nom tout document relatif à cette opération.

Faire précéder la signature de la mention BON POUR POUVOIR

Ref. N° de dossier : 230545/

Fait à

Le



GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

▲ SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 22 000 Euros ▲

95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17

Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11

Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58

E-mail : contact@colin-associes.fr

SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 06/05/2024 sur cet email est géré par le centre des impôts financier suivant : ID : 039-223900010-20240503-ARR_2024_0506-AR



Département :
JURA

Commune :
AVIGNON LES SAINT CLAUDE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1000

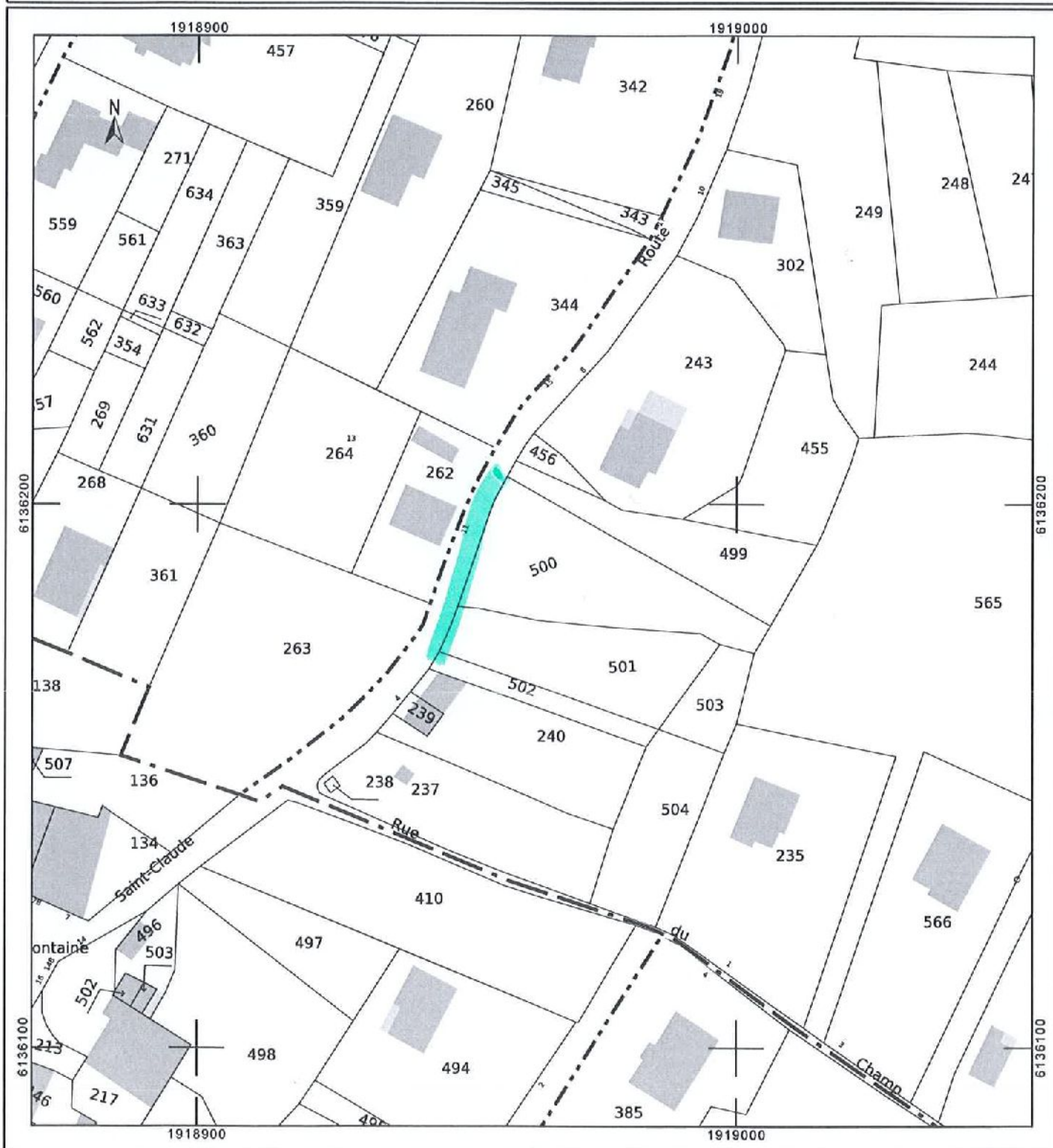
Date d'édition : 25/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

3 Rue Victor BERARD 39303
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
tél. 03 84 52 01 31 - fax
sdif.jura@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Envoyé en préfecture le 06/05/2024
Reçu en préfecture le 06/05/2024
Publié le 06-05-2024
ID : 039-223900010-20240503-ARR_2024_0506-AR

COURRIER

ARD DE SAINT-CLAUDE
M. le Président du Conseil Départemental du JURA
au **CONSEIL DEPART. DU JURA**
17 rue Rouget de l'Isle
39009 LONS-LE-SAUNIER CEDEX

Objet : Remise de documents

Ref. N° de dossier : 230545/
Objet : AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE - *Bornage amiable des parcelles et plan topographique du terrain (A 500 501 503)*

SAINT CLAUDE, Le mercredi 03 avril 2024

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents indiqués ci-dessous.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Qté	Désignation
-----	-------------

- | | |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Demande d'alignement avec plan de proposition d'alignement
pour suite à donner |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------|

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros
SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA intracommunautaire FR 204 1051713000044 - RCS LONS-LF-SAUNIER 97D30
Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3218 84 95 436

MONTMOROT (Siège social)
Route de Lyon - 39570
Tél : 03 84 47 15 70

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)
95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar - 39300
Tél : 03 84 52 01 17

www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr



Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 04 janvier 2024, en présence de M. GRENIER-BOLEY
Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300),
sollicite pour le compte de :

- **M. Georges PORTIGLIATTI**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD au droit de la propriété située :

- **Route de Saint-Claude (RD n°303)**
- **Lieu-dit : Sous les Puits**

et cadastrée

- **Section A n°500 et n°501 (en cours de division pour détachement d'un lot à bâtir).**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite A-B-C, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;
Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 3 Avril 2024



Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230545)



ABCD

Propriété de Georges PORTIG

Section A - "Sous les puits"

Echelle : 1/250

PROPOSITION D'ALIGNEMENT

NOTA : - L'application graphique du plan cadastral n'a pas de valeur juridique.

LEGENDE

- application cadastrale
- clou d'arpentage
- alignement mitoyen
- mur

